

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2013

Etaient présents : Louis VINCENT, René PORCHER, Christophe CHENE, Catherine GRATON, Jean- Pierre PASQUIER, Olivier SIELLER, Jean-Michel ABLINE, Joëlle CHAPIN, Denis CHARRON, André EMERIAU.

Absent excusé : Fabienne COLAS

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 19 mars 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

1) Comptes de gestion et Comptes administratifs 2012

Budgets concernés :

- Budget principal de la Commune,
- Budget Logements du Presbytère,
- Budget Assainissement,
- Budget lotissement « Les Jardins de la Fontaine ».

Adoption des Comptes de gestion : à l'unanimité, considérant que ces chiffres coïncident avec les chiffres des Comptes administratifs.

Adoption des Comptes administratifs : Mr le Maire se retire au moment du vote . Les C.A. 2012 sont adoptés à l'unanimité, sans aucune observation.

2) Budgets Primitifs 2013

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2013 :

Budget annexe Logements du Presbytère :

- la section de fonctionnement s'équilibre à : 15.133 €
- la section d'investissement à : 20.090 €

Budget annexe assainissement :

- Section de fonctionnement : 106.540
- Section d'investissement : 45.388
- Décision : **augmentation de la redevance d'assainissement :** Le Conseil décide, à l'unanimité, de la porter à 1,70 HT, soit 1,82 € TTC (application : 2014 ; la redevance 2013 ayant été portée à 1,65 € HT par délibération du 15/11/2012 !).

Budget annexe Lotissement « Les Jardins de la Fontaine » :

- section de fonctionnement : 628.745 € H.T.
- section d'investissement : 500.010

Budget principal de la Commune :

- section de fonctionnement : 907.472 € ; prélèvement pour investissement de 179.852 .
- **TAUX DES IMPOTS LOCAUX :** à l'unanimité, le Conseil décide d'augmenter les taux communaux de **1%**, ce qui augmente le produit attendu de 4.000 € :

. Taxe d'habitation : 1.188.000 (base) x 15,01 % (taux) = 178.302 € (produit)

. Taxe sur le foncier bâti : 896.000 x 19,27 % = 172.666

. Taxe sur le foncier non bâti 122.000 x 43,09 % = 52.566

403.534